

ARRETE N° 0738 /CAB/PR DU 16 JUIL 2021
déclarant fériée la journée du lundi 19 juillet 2021.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 73/5 du 7 décembre 1973 fixant le régime des fêtes légales, modifiée et complétée par la loi n° 76/8 du 8 juillet 1976,

ARRETE :

ARTICLE 1^{er}.- La journée du lundi 19 juillet 2021 est déclarée fériée sur toute l'étendue du territoire de la République du Cameroun.

ARTICLE 2.- Le présent arrêté sera enregistré, publié selon la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

Yaoundé, le 16 JUIL 2021

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
PRESIDENCY OF THE REPUBLIC
SECRETARIAT GENERAL
SERVICE DU FICHIER LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE
LEGISLATIVE AND STATUTORY AFFAIRS CARD INDEX SERVICE
COPIE CERTIFIEE CONFORME
CERTIFIED TRUE COPY

